LE RETOUR DE L'ARNAQUE AU VACCIN ANTI-COVID

Le message diffusé sur les réseaux sociaux émane d'un certain Miguel qui affirme travailler avec des laboratoires européens qui fabriquent un vaccin contre la COVID.

Ils souhaitent rapatrier leurs recettes en France afin de bénéficier d'une optimisation fiscale. De ce fait, ils recherchent des volontaires pour faire transiter des sommes d'argent par leurs comptes bancaires. La contrepartie est le versement d'une commission de 15 % : ainsi le particulier qui reçoit en transit 5 000 € reverse 4 250 €.

Voici les étapes de l'arnaque :

- 1) Le consommateur reçoit un chèque à encaisser sur son compte
- 2) Il effectue quelques jours plus tard un paiement pour 85 % de la somme perçue (il conserve sa commission de 15 %)
- 3) Le chèque revient impayé dans un délai variant entre 7 et 14 jours avec le motif « chèque volé ». Le consommateur voit donc son compte débité du chèque revenu impayé, d'où un découvert important.

Les fonds versés sont irrémédiablement perdus et le consommateur se retrouve dans une situation financière difficile.

Ce scénario est bien connu du **Réseau anti-arnaques** pour avoir déjà été utilisé dans les arnaques aux emplois bidons.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau antiarnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET: 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)